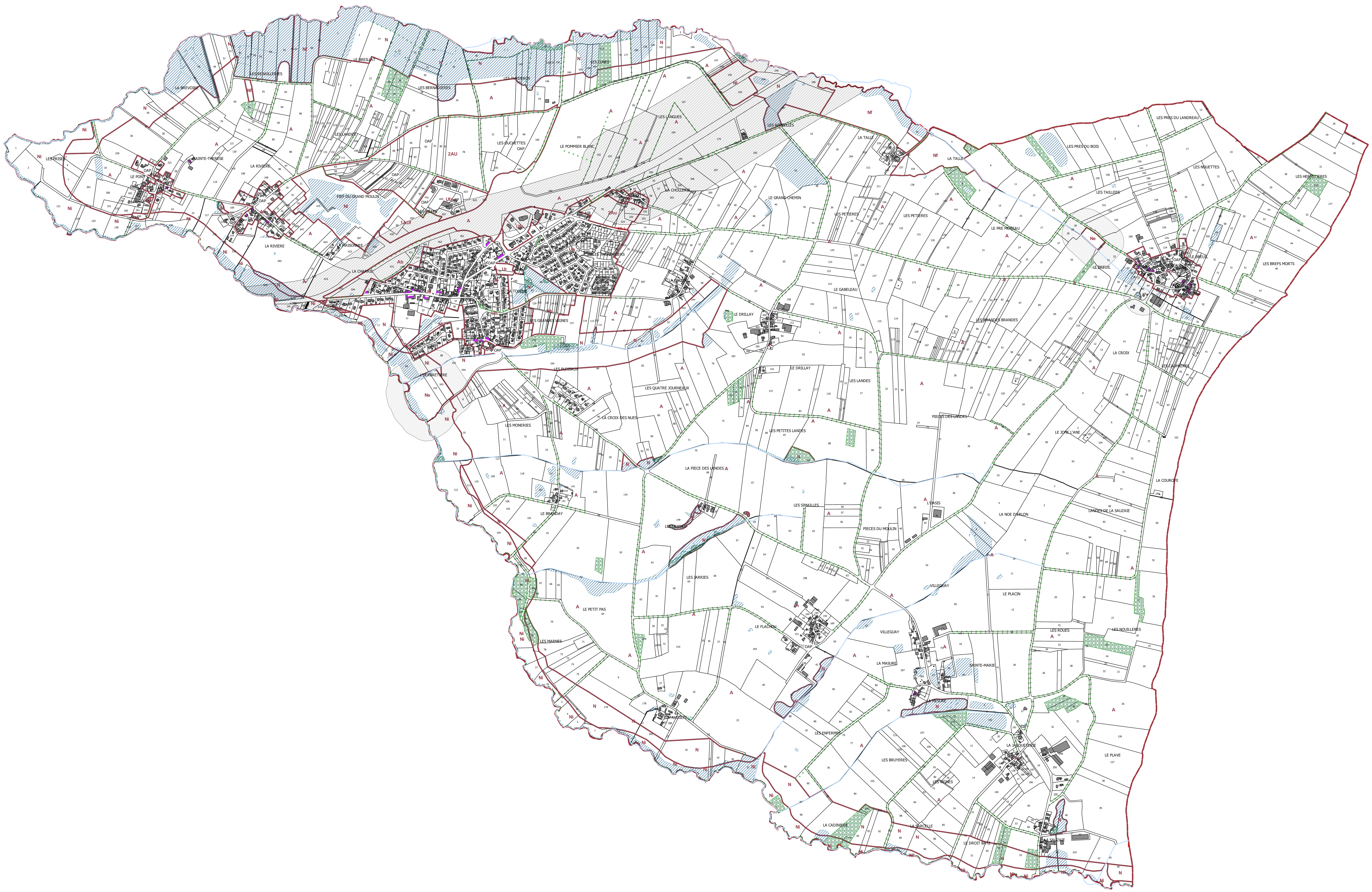

N
O E
S

Légende

- Limite commune
- Cours d'eau
- Zones humides
- Espace boisé remarquable au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Patrimoine à préserver au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- STEP
- Zone de bruit des infrastructures
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Espace boisé classé au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme
- OAP — OAP au titre de l'article L151-6 du code de l'urbanisme
- Patrimoine et changement de destination au titre de l'article L151-19 et L151-11-2 du code l'urbanisme
- Zonage

La Marne — Les Emplacements Réservés

Numéro	Désignation	Bénéficiaire	Superficie (environ)
1	Réalisation d'aménagement routier	Commune	319 m²

0 250 500 750 1 000 m

Plan Local d'Urbanisme

Commune de La Marne

Commune de
La Marne
Département de Loire-Atlantique

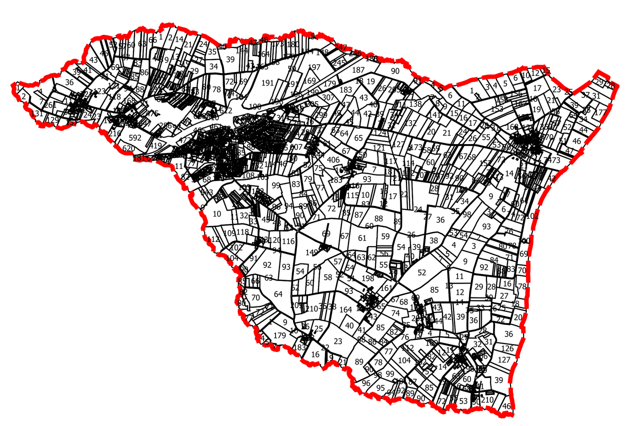

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 9 AVR. 2021
Le Maire
Jean-Marie BRUNETEAU

Commune

Echelle 1/7 000

AGENCE CITTÉ CLAES
ARCHITECTURE URBANISME PAYSAGE
6, rue Gustave Eiffel case 4005
44806 Saint-Herblain Cedex
Tél : 02.51.78.67.97 / Email : agence.citte-claes@citte.biz